

SOMMAIRE

- Une nouvelle délégation pour la zone Est.
- L'inauguration de la nouvelle délégation Est en photos.
→ page 1
- Protection Biologique Intégrée : le service proposé aux serristes en 2006.
→ page 2
- La 1^{ère} campagne de dératisation 2006 a débuté.
- Assemblées Générales Ordinaires : pourquoi faut-il y participer ?
→ page 3
- Actualité Phyto : la pourriture grise, une maladie d'intersaison à prévenir.
- La Fédé en bref : le calendrier de nos formations 2006
→ page 4

Une nouvelle délégation pour la zone Est

Dans un souci de proximité et d'amélioration des services proposés aux adhérents des GDON, la FDGDON a entrepris de construire une nouvelle délégation dans la zone Est du département.

La FDGDON a ainsi inauguré le 21 février dernier les nouveaux locaux de sa délégation à Saint Benoît. L'ancien bâtiment agricole de la société Adrien-Bélier, situé au 9 Cour de Beauvallon à la Rivière des Roches, a été complètement rénové pour offrir aux adhérents des groupements de l'Est et du Nord-est un espace d'accueil convivial, une salle de réunion de 50m² et une salle de stockage des produits raticides et phytosanitaires utilisés lors des campagnes de lutte contre les organismes nuisibles.

La FDGDON remercie tous les groupements qui ont activement participé à la réalisation de ce projet, ainsi que toutes celles et ceux qui étaient présents à la cérémonie d'inauguration. Nous espérons que cette nouvelle délégation répondra à vos attentes !

L'inauguration de la nouvelle délégation Est en photos



le discours du Président



la visite de la délégation



le cocktail dans les jardins

Protection Biologique Intégrée : le service proposé en 2006



Face à un problème sur les plantes, le réflexe dans un premier temps a été d'utiliser aveuglément tout un arsenal de produits chimiques. Cette lutte conventionnelle, qui connaît des limites, a laissé progressivement la place à la lutte raisonnée. Mais il existe une protection encore plus en phase avec l'environnement, que les maraîchers serristes pratiquent depuis de nombreuses années : la Protection Biologique Intégrée (PBI).

Dans le cadre du développement de la PBI, la FDGDON a mis en place un encadrement visant à faire acquérir progressivement aux agriculteurs impliqués dans la démarche PBI, une autonomie technique dans la gestion phytosanitaire de leurs cultures. Pour atteindre cet objectif, la FDGDON propose aux producteurs un service comprenant plusieurs volets :

1/ Un audit-bilan avec l'attribution d'un indicateur de progression de l'agriculteur

Une expertise des serres est réalisée chez tous les serristes désirant adopter la démarche PBI. L'audit permet de définir la faisabilité de la PBI sur l'exploitation et tous les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre la PBI :

- le point « zéro » de l'exploitation (ses pratiques culturales et phytosanitaires, ses forces et faiblesses)
- le type d'accompagnement pour amener le producteur à respecter le cahier des charges
- le suivi de la progression technique de l'exploitation et du personnel
- la formation adaptée aux besoins de l'ensemble des personnes impliquées dans la mise en oeuvre de la PBI sur l'exploitation.

L'accent est également mis sur la traçabilité des pratiques phytosanitaires, étape incontournable pour le respect d'une démarche compatible avec la PBI.

2/ Des suivis adaptés à la bonne mise en oeuvre de la PBI

L'accompagnement des producteurs serristes dans la démarche PBI est défini par la FDGDON sur la base des informations remontées par l'audit :

- pour les nouveaux PBIstes, le suivi permet un accompagnement progressif dans la mise en place de la PBI, l'objectif étant de les rendre autonomes et responsables dans le respect du cahier des charges.
- pour les anciens PBIstes, le suivi au terrain est mensuel et repose sur le contrôle du respect du cahier des charges.

Dans des situations exceptionnelles de diminution du nombre d'auxiliaires, un plan d'urgence est mis en place par la FDGDON pour les serristes. L'objectif est de renforcer la proximité et la communication entre les agents PBI et les producteurs pour le maintien de leurs bonnes pratiques phytosanitaires et la gestion raisonnée de leurs problèmes parasitaires.

6/ La Charte Qualité PBI

La Charte Qualité PBI a été initiée en 2005 à la demande des producteurs, afin de leur permettre de mieux valoriser leur production issue de la PBI. Elle nécessite une grande responsabilisation des serristes dans la démarche PBI et une adhésion sans faille au cahier des charges. Une commission neutre est chargée d'habiliter les exploitations à la Charte Qualité en Protection Biologique Intégrée, sur la base d'un audit réalisé par un organisme de contrôle externe.

3/ La formation des serristes et de leurs salariés

La formation développée par la FDGDON répond aux besoins remontés lors de l'audit. Elle apporte toutes les compétences techniques et pratiques permettant aux producteurs d'améliorer leur conduite dans le respect du cahier des charges. Elle renforce l'accompagnement que les agents PBI mettent en place auprès des exploitants et des salariés pour une gestion autonome et responsable de leurs problèmes phytosanitaires. Elle remet à niveau leurs connaissances par le biais de sessions de formation portant sur la veille phytosanitaire, réglementaire et technique.

LE SERVICE PBI
EN 2006, C'EST :

5/ L'appui de la Clinique des Plantes

L'encadrement technique est renforcé par l'accès privilégié des PBIstes au service de diagnostic et de conseil de la Clinique des Plantes de la FDGDON (reconnaissance des maladies/des insectes et préconisations adaptées). L'objectif est de favoriser chez les PBIstes la démarche de diagnostic plutôt que le réflexe d'utiliser les produits chimiques pour régler un problème phytosanitaire.

4/ Un service de proximité

L'encadrement des producteurs s'appuie sur des agents spécialisés en PBI, en contact continu et régulier avec ces producteurs :

- toutes les semaines pour un bilan phytosanitaire et la remontée de leurs besoins en auxiliaires
- une fois par mois pour le suivi phytosanitaire et l'appui au respect du cahier des charges
- une fois par semestre pour un bilan sur tous les points forts et faibles des producteurs par rapport au respect du cahier des charges PBI.

La 1ère campagne de dératisation 2006 a débuté



Nous vous informions dans le précédent bulletin des bons résultats enregistrés par les GDON lors des campagnes de dératisation 2005, avec plus de 4500 adhérents mobilisés et plus de 26000 hectares dératisés. Face à la capacité de prolifération des rongeurs et à la menace sanitaire de la leptospirose, nous devons rester vigilants et être de plus en plus nombreux à participer aux luttes collectives !

Cette année, la première campagne de dératisation a débuté à Petite Ile. Un courrier vous a été (ou vous sera) adressé afin de vous prévenir des dates de dératisation dans votre GDON.

Pour réussir une dératisation agricole, il faut :

- participer aux luttes collectives mises en oeuvre par les GDON
- suivre les recommandations de la FDGDON et se conformer au contenu de l'arrêté de lutte pris par la municipalité
- repérer les parties du champ qui commencent à être attaquées par les rats
- placer les doses de raticide à l'intérieur du champ (où sont localisés les dégâts) et régulièrement en bordure du champ, surtout à proximité des zones refuges (ravines, forêts, friches...)
- disposer les doses de raticide dans des endroits sécurisés (andains de pierre, tôle, tube PVC...)
- éviter le contact direct avec le raticide en portant des gants
- contrôler la consommation du raticide et remplacer les doses manquantes, jusqu'à l'arrêt de la consommation
- ramasser les éventuelles doses de raticide non consommées
- contrôler et maîtriser les éventuelles zones de réinfestation post-dératisation

Le calendrier des dératisations 2006

GDON	Dates	GDON	Dates
Petite Ile	3 mars	St Denis	19 avril
Entre Deux	24 mars	Avirons/Etang Salé	21 avril
Ste Marie	28 mars		
Plaine des Palmistes	30 mars	Cilaos	21 avril
Tampon	31 mars	St Paul	26 avril
St Philippe	3 avril	St Pierre	28 avril
St Louis	5 avril	Salazie	3 mai
Possession	5 avril	St André/Ste Suzanne	12 mai
Trois Bassins	11 avril	St Benoît/Bras Panon	18 mai
St Joseph	12-14 avril	Ste Rose	19 mai

Assemblées Générales Ordinaires : pourquoi faut-il y participer ?

Les Assemblées Générales Ordinaires font partie de la vie des GDON. Organisées une fois par an, ces assemblées sont l'occasion d'une rencontre et d'un dialogue entre les adhérents et le Conseil d'Administration du GDON.

Que se passe-t-il lors d'une AGO ?

- le rapport d'activités de l'année précédente est présenté
- les comptes de l'exercice de l'année précédente sont approuvés et soumis à l'approbation des adhérents
- le programme de l'année à venir est proposé, discuté et validé
- le tiers sortant du Conseil d'Administration et la commission de contrôle sont renouvelés

Pour un adhérent, participer à l'AGO annuelle de son GDON lui permet :

- d'être au courant des activités qui se sont déroulées l'année précédente au sein de son GDON (luttes collectives, formations, voyages...)
- de poser des questions à son Conseil d'Administration et au technicien FDGDON présent lors de l'AGO
- de faire remonter à son GDON les problèmes qu'il a rencontrés et éventuellement ses besoins pour l'année en cours.

Venir aux AGO, c'est participer à la vie de son GDON !

Le calendrier des AGO 2006

- Tampon : 25 février
- St Joseph : 8 mars
- St Louis : 17 mars
- Petite Ile : 22 mars
- Entre Deux : 24 mars
- St Pierre : 30 mars
- St Philippe : 3 avril
- Avirons / Etang Salé : 6 avril
- St André / Ste Suzanne : 6 avril
- Cilaos : 21 avril
- St Paul : 25 avril
- St Benoît / Bras Panon / Ste Rose : 27 avril
- St Leu : 3 mai
- Possession : 9 mai
- St Denis : 11 mai

Actualité Phyto : la pourriture grise, une maladie d'intersaison à prévenir !

L'intersaison correspond à la fin de l'été et l'approche de la saison fraîche. Cette période s'accompagne souvent d'un cortège parasitaire difficile à maîtriser dans les exploitations et dans les jardins. Les maladies rencontrées sont principalement des affections des organes aériens : la pourriture grise, l'oïdium et les maladies à taches foliaires. Au niveau des ravageurs, les pucerons et les mineuses (mouches ou papillons) tiennent la première place.

Parmi ce complexe parasitaire, la pourriture grise reste la problématique qui une fois installée, explose très rapidement au point de devenir très difficile à gérer. Sans oublier que le champignon responsable résiste facilement au traitement en cas d'utilisation abusive de produits chimiques. Aussi, il est très important de l'observer tôt pour réagir vite !

La pourriture grise ou Botrytis est une maladie qui apprécie énormément les températures en baisse et l'humidité persistante. Les blessures causées au niveau des plantes favorisent aussi son installation si elles ne sont pas désinfectées.

Le dégât le plus visible est une « poussière » grise très légère souvent abondante au niveau des feuilles, des tiges, des fleurs et des fruits.

La mise en place des bonnes mesures prophylactiques permet de prévenir cette maladie. Il convient en effet :

- d'observer régulièrement ses cultures pour repérer les premiers symptômes,
- d'espacer les cultures pour favoriser l'aération,
- de protéger toute plaie de taille par une pâte cicatrisante,
- d'éliminer tous les organes malades sur les plantes et les déchets au sol.

Ces bonnes pratiques limitent les conditions favorables au développement de la maladie.

Devant les confusions possibles entre la pourriture grise et d'autres moisissures, n'hésitez pas à contacter la Clinique des Plantes au 0262 49 92 15.



La Fédé en bref...

● Coordonnées de nos 4 sites :

- délégation ouest → délégation sud
0262 45 20 00 0262 49 44 09
- délégation est → Clinique des plantes
0262 46 28 47 0262 49 92 15

● Calendrier prévisionnel de nos formations 2006 :

Exploitants agricoles

- *Protection raisonnée de la canne*
dates : 24/05, 2/06, 9/06, 16/06
- *Protection Biologique Intégrée*
dates : 30/05, 7/06, 21/06, 7/07
- *Luttés collectives*
dates : 25/07, 4/08, 8/08
- *Connaissance des produits chimiques et sécurité*
dates : 23/06, 6/07, 18/07

Salariés agricoles

- *Protection raisonnée de la canne*
dates : 11/04, 26/04, 12/05, 17/05
- *Protection des cultures ornementales*
dates : 21/07, 28/07, 11/08, 16/08

➔ Pour plus de renseignements, contactez notre chargé de formation au 0262 49 92 15

Bulletin édité par la FDGDON Réunion

23, rue Jules Thirel
Cour de l'Usine de Savanna
97460 Saint Paul
Tél. : 0262 45 20 00
Fax : 0262 45 25 42

Directeur de publication :
Didier FOUCQUE

Rédacteur en chef :
Serge GEORGER

Equipe rédactionnelle :
Emmanuelle BRIDIER,
Cyril FESTIN,
Janice MINATCHY

Conception :

